



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
C.C.L.L : MAMET Gérard ;
C.C.V.M : BERGER Joël ; MARCHAL François ;

Secrétaire de séance : BOUSSET Jean-Marc

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
Mandataires : EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

Objet : Point d'information la gestion de la mesure en semi-continu des dioxines

GESTION DE LA MESURE EN SEMI-CONTINU DES DIOXINES

Rapporteur : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

Conformément à ses obligations réglementaires (arrêté ministériel du 3 août 2010), le SYBERT a mis en place une mesure en semi continu des dioxines sur les 2 lignes d'incinération. La gestion est la maintenance a été confiée par le SYBERT à une société extérieure. Il est proposé de faire évoluer ce contrat de service notamment au niveau de la gestion de la cartouche pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

1. GESTION DES ANALYSES ET MAINTENANCE EXISTANTES

Strictement, le procédé est une mesure en semi-continu. Elle consiste à placer une sonde d'aspiration en cheminée proche de la zone des mesures ponctuelles réglementaires, les dioxines sont ensuite adsorbées sur une résine spécifique. Le prélèvement s'effectue en continu sur 4 semaines.

La cartouche est alors changée puis envoyée dans un laboratoire agréé pour une analyse dans les 21 jours après la relève. Les résultats doivent être publiés dans les 4 semaines.

La maintenance curative et préventive ainsi que la gestion de la cartouche était réalisée par la société Environnement SA.

L'analyse et le rendu des résultats étaient assurés par la société CME Environnement.

2. MODIFICATION DES CONDITIONS D'INTERVENTION POUR REpondre A LA NORME EN17025

En 2015, la norme EN 1948-5 et son guide d'application ont été publiés et imposent notamment que le remplacement de la cartouche de prélèvement soit réalisé par un organisme accrédité EN17025. Or, Environnement SA, n'est pas accrédité EN17025 et ne peut plus, au 1er janvier 2017, effectuer les remplacements de cartouches pour le compte du SYBERT.

Cette opération devant impérativement être faite sous la responsabilité d'un laboratoire accrédité, il est proposé :

- d'étendre la prestation de CME Environnement à la gestion complète de la cartouche de prélèvement (remplacement, analyse, rédaction du rapport de mesures) dans le cadre d'un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence, en raison de la faible ou l'absence de concurrence dans ce domaine car ce laboratoire est le seul à être accrédité pour l'ensemble de la prestation de mesure,
- de lancer un marché en procédure adaptée pour la maintenance préventive et curative des 2 analyseurs.

Le Comité Syndical prend connaissance des modalités présentées ci-dessus ; le lancement des consultations et l'attribution des marchés prévus entrent dans les délégations données par le Comité à Mme la Présidente.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité